

**Chers collègues syndiqués de la FGAF !****COMMUNIQUE DE PRESSE****INTÉRESSEMENT COLLECTIF DANS LA FONCTION PUBLIQUE :  
LE NOUVEAU « DADA » DU GOUVERNEMENT**

Depuis quelque temps, le Gouvernement recherche des pistes qui lui permettraient d'éviter les traditionnelles confrontations avec les organisations syndicales en matière de pouvoir d'achat.

Les revalorisations de salaires décidées unilatéralement par le Gouvernement sont devenues une pratique depuis quelques années. Mais le Gouvernement se rend bien compte que cette méthode a ses limites et qu'elle pourrait à terme provoquer une réaction de l'ensemble de la Fonction publique. Aussi, pour atténuer les effets de ces mesures qui ne permettent en aucun cas de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le Gouvernement propose depuis peu, entre autres, la généralisation de l'**intéressement collectif**.

La **FGAF**, organisation réformatrice, ne refuse pas de discuter d'une telle option. Sur le principe donc, bien que totalement opposée à tout dispositif qui pourrait conduire à des mesures arbitraires ou discriminatoires, la **FGAF** se propose de porter un regard critique sur le rapport déposé, il y a quelques jours, par M. Michel DIFENBACHER, Député du Lot-et-Garonne, sur le sujet. Néanmoins, il est déjà possible de poser un certain nombre de réserves par rapport auxquelles la **FGAF** sera particulièrement attentive, à savoir :

- **La négociation sur l'intéressement collectif ne doit, en aucun cas, obérer l'évolution de la valeur du point d'indice** qui reste l'élément essentiel du maintien du pouvoir d'achat dans la Fonction publique de carrière.
- **Toute négociation doit être précédée d'une définition précise du financement d'un tel dispositif**, dans chacune des trois Fonctions publiques, sachant que dans chacune d'elles, la mise en place posera des problèmes particuliers.
- **La définition des critères pris en compte, le cas échéant, pour faire fonctionner un tel dispositif, doit être particulièrement objective et transparente.** Ceux-ci devront éviter totalement, l'arbitraire, le subjectif et le clientélisme.
- **La mise en place de l'intéressement ne doit, en aucun cas, remettre en cause le GVT.** Par ailleurs, ce dernier ne doit pas être pris en compte ou utilisé par le Gouvernement pour justifier une évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le GVT doit exclusivement être considéré comme l'élément moteur de la carrière des fonctionnaires.
- **Le système de l'intéressement collectif devra également tenir compte du nombre croissant de non titulaires** qui doivent également pouvoir s'inscrire dans le dispositif.
- **La mise en place de l'intéressement collectif doit être l'occasion de renouer et de conforter le dialogue social dans la Fonction publique, à tous les échelons, national et local.** Les CTP ministériels ou locaux, ou les autres instances paritaires et consultatives, doivent trouver une place éminemment importante dans le fonctionnement du processus.

**En conclusion, la FGAF acceptera la discussion sur l'intéressement collectif, mais elle le fera avec d'infinies réserves, en veillant à ce que le droit des agents, de tous les agents, soit respecté.**

Paris, le 9 juin 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### REFORME DES RETRAITES LE GOUVERNEMENT DEVOILE SES INTENTIONS

**Au cours des derniers jours, le Premier Ministre et plusieurs membres du Gouvernement ont annoncé publiquement que le report de l'âge du départ à la retraite figurait parmi les options qui seront soumises aux partenaires sociaux en 2010.**

**L'âge de 67 ans a été cité comme étant une option, à l'instar de ce qui se pratique en Allemagne.**

**Parallèlement à ces annonces sur le recul de l'âge légal de départ à la retraite, un autre membre du Gouvernement, Nadine MORANO, a quant à elle, indiqué que le Gouvernement va lancer « dans les semaines qui viennent une concertation sur l'évolution des avantages aux mères de famille pour le calcul des droits à la retraite ». Elle adosse ses propos sur le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) qui a proposé de réduire la majoration accordée aux mères de familles.**

### UN DEBAT DEJA FAUSSE

Ainsi, ce que la **FGAF** a annoncé, il y a quelques jours, est en train de se réaliser. Nous ne nous sommes pas trompés. Il est clair que le Gouvernement, avant même le moindre début de débat avec les partenaires sociaux, a déjà fait un certain nombre de choix.

Quelle est donc cette forme de dialogue social qui consiste à annoncer les choix gouvernementaux, bien avant que la méthode, le contenu, et la forme de la négociation aient été définis avec les partenaires concernés par ce grave problème ?

Quand on sait qu'en général, les annonces gouvernementales font figure d'options définitives, la **FGAF** s'interroge sérieusement sur la qualité du débat qui doit avoir lieu en 2010 sur l'évolution du régime de retraites.

### UN CONTEXTE ECONOMIQUE DEFAVORABLE

La **FGAF**, organisation réformatrice, s'est déclarée prête à discuter d'un certain nombre d'options et à faire des propositions pour améliorer le système des retraites. Retarder l'âge de départ ne figure pas parmi ces options, dans la mesure où aujourd'hui déjà, la plupart des salariés de moins de 50 ans ne pourront pas partir à la retraite dans des conditions convenables à l'âge de 60 ans, puisque bon nombre d'entre eux seront obligés de travailler jusqu'à 62 voire 63 ans pour bénéficier d'une retraite décente. Renforcer les contraintes dans ce domaine ne nous semble ni pertinent, ni réaliste.

D'autant plus que parallèlement, le contexte économique dans notre pays ne se prête pas à une telle décision.

.../...

(suite)

En effet, on observe aujourd'hui une augmentation vertigineuse du taux de chômage et une accélération des plans sociaux dans de nombreuses entreprises. Chaque jour de nouvelles fermetures sont annoncées, mettant « sur le carreau » des salariés qui souvent ont 30 années et parfois plus d'ancienneté.

Beaucoup de ces salariés mis au chômage, et plus particulièrement ceux de plus de 55 ans, sont très souvent dans l'impossibilité de retrouver une activité professionnelle, dans la mesure où le marché du travail est tari.

Des compétitions particulièrement désagréables vont s'ouvrir entre jeunes et seniors dans un contexte extrêmement sensible pour trouver un emploi.

Reporter l'âge de départ à la retraite à 65 ou 67 ans renforcera ce climat délétère et créera, selon la **FGAF** une situation sociale particulièrement tendue.

## LES BASES DE DISCUSSION ACCEPTABLES PAR LA FGAF

Dès lors, la **FGAF** tient à rappeler qu'elle est ouverte à la discussion aux conditions suivantes :

- **Maintien du montant de la retraite à 75 % du dernier salaire indiciaire pour une durée de cotisation pleine.**
- **Prise en compte pour le calcul de la retraite du traitement indiciaire des 6 derniers mois d'activité.**
- **Maintien des avantages existants au profit des agents ayant élevé 3 enfants.**
- **Maintien du départ de l'âge à la retraite à 60 ans et des dispositifs dérogatoires pour les agents classés en service actif.**

Par ailleurs, la **FGAF** attend toujours que le Gouvernement tienne son engagement d'ouvrir le débat sur la question de la pénibilité, engagement qu'il n'a pour le moment pas tenu, alors que la promesse avait été faite en 2003.

Enfin, la **FGAF** fera, le moment venu, un certain nombre de propositions et notamment, sur d'autres pistes de financement pour stabiliser notre régime de retraite et d'assurance vieillesse. Elle posera par ailleurs la question de la pertinence des nombreuses réductions, ou exemptions de charges, accordées aux entreprises, alors que celles-ci réalisent des profits !

Paris, le 18 juin 2009

\* \*  
\*